

Mairie de Fleury-la-Montagne

Tél : 03 85 84 03 85

mairiedefleury@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL :

Date : 24 Mars 2025

Heure : 20h30

Nom du Président : MATHIEU Georges

**Membres présents : MATHIEU Georges, GRAS François, DURIX Agnès,
LE CLEZIO Maxime, ALEX Dominique, BELOT Nathalie, DEMONT Henri,
ETAIX Estelle, LECHAILLER Pierre-Laurent, LEVEQUE Nicolas, LOCQUET Alexandre,
MALLAT Christophe.**

Absents excusés : DUPIN Véronique qui donne pouvoir à BELOT Nathalie.

Quorum : 12/13 votants

Secrétaire de séance : Estelle ETAIX

Ordre du jour :

1. BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du CFU
 2. BUDGET GENERAL : Vote du CFU
 3. BUDGET ASSAINISSEMENT :
 - Affectation des résultats 2024
 - Vote du budget primitif 2025
 4. BUDGET GENERAL :
 - Affectation des résultats 2024
 - Vote du budget primitif 2025
 - Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2025
 - Vote des subventions 2025
 5. Mutuelle de village : Validation de la convention
 6. Salle du Vieux Cuvage : Validation du devis pour travaux intérieurs
 7. Parking cimetière : Validation du devis
 8. Maison du Bourg : Validation des devis
 9. Panneaux photovoltaïques : Validation de devis
 10. Voirie : Validation de devis
 11. Modification du contrat de Mme Esther CHIMIER
 12. Modification du contrat de M. RIVES PENA Guillermo
 13. Modification du contrat de Mme BOUGEOT Elisa
- *Questions diverses**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2025-06 BUDGET ASSAINISSEMENT : VOTE DU CFU 2024

M. le Maire explique que le compte administratif devient le CFU (compte financier unique).

Il remplace également le compte de gestion.

Après avoir présenté la vue d'ensemble du CFU, voici les résultats 2024 :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2024	-7742,53
Résultat N-1	39 302,81
TOTAL	31 560,28

INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	13 346,77
Résultat N-1	37 805,36
TOTAL	51 152,13

Le conseil municipal vote à l'unanimité le CFU du budget assainissement 2024.

2025-09 BUDGET GENERAL : VOTE DU CFU 2024

Après avoir présenté la vue d'ensemble du CFU, voici les résultats 2024 :

FONCTIONNEMENT	
Résultat 2024	76465,18
Résultat N-1	321 529,88
TOTAL	397 995,06

Investissement

INVESTISSEMENT	
Résultat 2024	85 462,87
Résultat N-1	-124 065,67
Reste à réaliser	11 970,48
TOTAL	-26 632,32

M. le Maire explique que le déficit et l'excédent dû à la dissolution du Gymnase de la Bouverie ont été ajouté par rapport au CFU initial.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le CFU du budget général 2024.

2025-07 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le maire rappelle que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 31 560,28 € et un excédent d'investissement de 51 152,13 €. Il propose d'affecter ces résultats au budget assainissement, au compte 002 et au compte 001.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

2025-08 VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2025

Après avoir détaillé les propositions des comptes du budget, M. le maire propose de voter :

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 67 966.29 €
 - Recettes : 67 966.29 €
- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 50 128.28 €
 - Recettes : 50 128.28 €

Le budget étant à l'équilibre, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif général 2025.

2025-10 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2024

Le maire rappelle que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 371 362.74 € et un excédent d'investissement de 38 602.80 € (26 632.32 + 11970.48), il propose d'affecter ces résultats au budget général, au compte 002 et au compte 001

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats pour le budget général.

2025-11 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir détaillé les propositions des comptes du budget, M. le maire propose de voter :

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 120 288.59 €
 - Recettes : 120 288.59 €
- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 887 864.74 €
 - Recettes : 887 864.74 €

Le budget étant à l'équilibre, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif général 2025.

2025-12 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Le maire explique que la base du calcul de l'impôt foncier, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises augmentent par rapport à l'inflation. Par conséquent il propose de ne pas augmenter les taux de taxe foncière.

Le conseil municipal vote et conserve les taux de chaque taxe comme suit, pour l'année 2025 :

Taxe d'habitation : 13.98%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.86 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.11 %
Cotisation foncière des entreprises : 18.05 %

12 votes pour et 1 abstention

2025-13 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2025

M. le maire expose toutes les demandes de subventions qu'il a reçu en mairie. Il propose de donner comme suit :

1 800 euros à la coopérative scolaire
150 euros ARPA CFA (3 élèves sont inscrits dans cet établissement)
30 euros : Pupilles de l'Enseignement Public- MACON

50 euros : Lycée Etienne Gauthier Ressins (1 élève inscrit)

250 euros : Association LA SEVE

Divers : 2100 euros

Un total de 4380 euros est inscrit au budget.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

2025-14 MUTUELLE DE VILLAGE : VALIDATION DE LA CONVENTION

Après avoir été contacté par des habitants de Fleury concernant une mutuelle de village, une rencontre a été prévue avec SANTE MUT. Cette mutuelle se situe à Charlieu, rue Jean Morel. Pour que cela puisse fonctionner, il suffit que la commune signe une convention avec cette mutuelle, aucun frais pour la commune, peut-être seulement le prêt d'une salle pour recevoir les gens ou une salle pour organiser la réunion.

A l'unanimité, le conseil municipal vote pour la signature de la convention.

2025-15 VALIDATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX INTERIEURS DE LA SALLE DU VIEUX CUVAGE

Après le passage, le 14 février, du service SDIS celui-ci nous confirme qu'il faut poser du placo anti-feu dans la salle du bar, dans le local du comité des fêtes et passer une peinture spéciale sur l'IPN du bar. Une demande d'autorisation de travaux doit être posée, nous recontacterons SOCOTEC puis le SDIS afin que la salle puisse passer en 5^{ème} catégorie. Devis entreprise MENIS : 7703.08 euros TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise MENIS.

2025-16 VALIDATION DU DEVIS POUR LA CREATION DU PARKING DU CIMETIERE

Suite au devis de l'entreprise Chavany d'un montant de 15 552.00 € le conseil municipal vote à 12 voix pour et une abstention pour ce devis. La commune fournira à l'agriculteur les piquets et le fil de fer.

2025-17 VALIDATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX DE LA MAISON AU BOURG

Suite à l'achat de la maison de M. Arnaud, des travaux doivent être fait afin de garantir la consolidation du bâtiment. De plus, un devis a été demandé à Mme BAJARD Justine, architecte, afin d'avoir une étude de faisabilité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de valider le devis de l'entreprise DUPERRON pour un montant de 9288.00 euros TTC ainsi que le devis de Justine BAJARD, architecte, pour un montant de 5760.00 euros TTC et donne tout pouvoir au Maire pour la signature du devis correspondant.

2025-18 VALIDATION DES DEVIS POUR L'INSTALLATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Après avoir reçu en RDV l'entreprise ALHENA, des panneaux photovoltaïques seront posés sur la toiture du préau de l'école. Le montant du devis s'élève à 15 600 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de valider le devis de l'entreprise ALHENA pour un montant de 15 600 euros TTC.

Et donne tout pouvoir au Maire pour la signature du devis correspondant.

2025-19 VALIDATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Après avoir fait le tour de la commune, nous avons reçu un devis de l'entreprise THIVENT d'un montant de 52 498.60 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de valider le devis de l'entreprise THIVENT pour un montant de 52 498.60 euros TTC et donne tout pouvoir au Maire pour la signature du devis correspondant.

2025-20 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins : hausse du nombre d'enfants fréquentant l'école communal, il conviendrait de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois comme suit :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Surveillance des élèves / entretien des classes	28.63

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 367 échelon du grade adjoint technique.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

2025-21 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins : charge de travail trop importante pour l'agent communal déjà en poste, il conviendrait de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois comme suit :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Entretien des espaces verts et des bâtiments publics	8

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 367 échelon du grade adjoint technique.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants

2025-22 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en raison des besoins : hausse du nombre d'enfants fréquentant l'école communal, il conviendrait de créer un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité à temps non complet.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** comme suit :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Adjoint technique	Surveillance des élèves	4

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 367 échelon du grade adjoint technique.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants

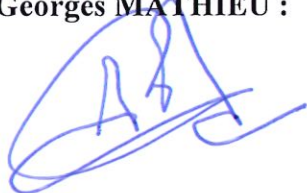
*** Questions diverses**

- Plusieurs points ont été inscrits en investissement au budget : Achat tables et chaises pour l'école d'un montant de 796.75 euros TTC
Achat d'une débroussailleuse d'un montant de 499.17 euros TTC
Reprise des concessions au cimetière suite au devis de l'entreprise Santi (480 euros TTC concession simple, 720 euros TTC (concession double)
Service PETR : facturation des dossiers en instruction. Le service urbanismes rendu aux communes par le PETR était jusqu'à ce jour gratuit. A compter du 1^{er} juillet 2025, les communes devront participer financièrement.
- Location appartement : Le locataire du logement clos Fleury est parti, les peintures ont été refaites. Le locataire du logement du bas va emménager à l'étage. Plusieurs Visites pour l'appartement du rez-de-chaussée.
- Cantine : Le restaurant ne souhaite plus livrer la cantine à la rentrée de septembre. En recherche de prestataires. Piste sérieuse : EHPAD de Semur-en-Brionnais mais ne livre pas les repas quotidiennement.
- Les travaux d'eau et d'électricité au local des chasseurs ont été fait.

- Demande de l'ABISE pour utiliser la salle familiale pendant les vacances scolaires 2025/2026.
- 14/06 opération « Nettoyons la nature » au bourg.

Fin de séance à 22h50

**Le Président ;
Georges MATHIEU :**

A blue ink signature, appearing to be 'G. Mathieu', written over the printed name.

**Secrétaire de séance ;
Estelle ETAIX**

A blue ink signature, appearing to be 'E. Etaix', written over the printed name.